



Réserve Naturelle
LILLEAU DES NIGES

RÈGLEMENTATION DE LA NAVIGATION



PRÉFECTURE
DE LA
CHARENTE-MARITIME



Port
d'Ars



--- BALISAGE ZONE DE NAVIGATION RÉGLEMENTÉE

- Navigation motorisée interdite
- Mouillage et débarquement interdits
- Navigation non-motorisée interdite du 1^{er} novembre au 28 février
- Pêche à pied interdite



— BALISAGE ACCÈS INTERDIT

■ Zone terrestre

■ Zone maritime



La réserve naturelle nationale de Lilleau des Niges est un site d'importance internationale pour l'accueil des oiseaux d'eau migrateurs et hivernants.

Face à la valeur d'un tel espace, une gestion permanente est nécessaire. La LPO est le gestionnaire désigné par l'État. À ce titre, des agents commissionnés et assermentés sont chargés de faire respecter une réglementation spécifique.

La partie maritime de la réserve naturelle constitue une zone de repos et d'alimentation essentielle pour les oiseaux.

Que ce soit à marée haute ou à marée basse, respectez la tranquillité des oiseaux : gardez une distance suffisante pour ne pas provoquer d'envol. En cas d'envol, faites demi-tour.

Elle recèle aussi une faune et une flore spécifiques.



Limicoles : d'août à mars, les petits échassiers de rivage (limicoles) comme le courlis cendré se nourrissent à marée basse sur la vasière. À marée haute, ils se rassemblent sur les zones émergées de la réserve naturelle maritime. Lors des grands coefficients, une grande partie se repose dans les marais de la réserve naturelle.



Canards : d'août à mars, les canards utilisent la zone la journée à marée basse ou à marée haute comme zone de repos.



Bernache cravant : migrateur présent de septembre à mars, originaire de Sibérie. À marée basse, se nourrit d'une plante marine, la zostère. À marée haute, elle se repose sur la zone.



Zostère : cette plante joue un rôle important de nurserie pour la reproduction des poissons et des coquillages.



Coquillages : qu'ils soient enfouis ou à la surface, ils constituent une ressource importante pour certains limicoles.

*Pour en savoir plus, vous pouvez visiter la Maison du Fier aux Portes en Ré. Des visites guidées sont organisées tout au long de l'année pour découvrir la faune et la flore.
Contact : RNN Lilleau des Niges Route du vieux port
17880 Les Portes en Ré • 05.46.29.72.92 • ile-de-re.lpo.fr*



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ